

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 23 avril 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a présenté les condoléances de la Nation et a exprimé sa compassion à la communauté catholique, suite au décès du Souverain pontife, Sa Sainteté le Pape François. Le Pape François fût un homme de foi et de paix, particulièrement engagé et attaché à la justice sociale, notamment à la défense des couches les plus vulnérables. Dans le contexte des célébrations de la fête de Pâques, il a adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne et a prié pour un Sénégal de paix, de prospérité et de solidarité.

Le Chef de l'Etat a abordé la problématique du développement de la recherche et de l'innovation dans l'agenda national de transformation. L'ambition pour un Sénégal souverain, juste et prospère, place la recherche et développement et l'innovation au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. A ce titre, il a demandé au Ministre chargé de la Recherche et de l'Innovation de finaliser, avant fin juin 2025, la cartographie de la recherche et de l'innovation en indiquant les infrastructures et les équipements disponibles, mais également le capital humain national mobilisé dans la sphère publique et le secteur privé.

Le Président de la République a indiqué au Premier Ministre et au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et aux Ministres en charge de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en particulier, la nécessité de travailler à la validation, avant fin août 2025, d'un document de politique nationale de recherche et d'innovation impliquant les acteurs publics et privés, les universitaires, les chercheurs, les industriels et toute autre partie prenante. Il a aussi demandé au Premier Ministre d'assurer la mise en cohérence, la supervision des programmes ministériels d'investissement dans la recherche, la promotion de l'innovation et de veiller à leur convergence avec les besoins sectoriels du pays.

Le Chef de l'Etat a souligné le caractère fondamental de la valorisation des résultats de la recherche et de nos capacités d'innovation dans les lettres de politique sectorielle, les stratégies industrielles, numériques et technologiques définies, les programmes et projets déployés. Il a indiqué, en outre, l'importance du soutien de l'Etat à la création d'entreprises technologiques et de laboratoires de recherche, au renforcement adéquat des écoles d'ingénieurs et des instituts de recherches mais aussi au financement et à l'accompagnement adaptés au développement de la recherche et de l'innovation. A cet effet, le Président de la République a demandé au Premier Ministre, au Ministre en charge de la Recherche et au Ministre des Finances et du Budget de rationnaliser toutes les aides et l'essentiel des fonds publics destinés à la recherche, dans le cadre d'un Fonds national pour le Développement de

la Recherche et de l’Innovation, avec de nouveaux mécanismes de mobilisation et d’allocation de ressources à travers des contrats de performance intégrant des objectifs de résultats bien ciblés. Dans ce sillage, il a demandé au Premier Ministre, de mettre en place un Conseil national de la Recherche et de l’Innovation pour matérialiser la nouvelle politique de recherche et d’innovation endogène et arrimée aux meilleurs standards internationaux. Pour clore ce chapitre, il a magnifié la participation remarquable de la délégation sénégalaise au 50^{ème} Salon international des Inventions de Genève tenu du 09 au 13 avril 2025 et adresse ses vives félicitations aux lauréats.

Le Président de la République est revenu sur la question de l’amélioration et de l’attractivité du Sénégal et de l’optimisation des procédures dans la transparence en vue d’accélérer la mise en œuvre des programmes et projets. En effet, l’attractivité et la compétitivité de l’économie nationale s’érigent en priorités. A cet égard, il a indiqué au Gouvernement que le déploiement performant de l’Agenda national de Transformation exige une maîtrise parfaite des procédures administratives et de passation des marchés mais également de toutes les actions visant la réalisation, dans les délais, des infrastructures, programmes et projets financés dans le cadre du budget de l’Etat et du partenariat public-privé. Il a aussi demandé au Premier Ministre de veiller à la finalisation de la réforme relative au Code des Investissements ainsi qu’à la célérité requise des structures publiques dans l’instruction optimale et transparente des dossiers d’investissements privés crédibles et conformes aux priorités de la Vision Sénégal 2050. Dans le même élan, il a appelé le Premier Ministre à travailler à la certification des procédures notamment au sein de l’Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) et de la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) pour plus de célérité dans le traitement des dossiers tout en garantissant la transparence.

Le Chef de l’Etat a réitéré au Gouvernement, aux Centrales syndicales, au Patronat et à toutes les forces vives de la Nation son attachement constant au dialogue et à la concertation comme méthode de gouvernance. Dans ce contexte de renforcement conséquent du dialogue social tripartite (Etat, Patronat, Syndicats), il a demandé au Ministre en charge du Travail de faire le point sur le processus de conclusion du Pacte national de Stabilité sociale, l’état de prise en charge des cahiers de doléances des centrales syndicales en perspective de la fête du travail, le 1^{er} mai 2025, et les enseignements et recommandations du rapport 2024 sur les statistiques du marché du Travail. Enfin, le Président de la République a informé le Conseil qu’il présidera, jeudi 24 avril 2025, la cérémonie d’ouverture de la quatrième édition de la Conférence sociale placée sous le thème de l’employabilité et de l’emploi des jeunes.

À l’entame de sa communication, le Premier Ministre a souligné que les opérations de reddition de comptes en cours, conformes aux engagements électoraux de Monsieur le Président de la République, sont une exigence dans une démocratie. Il a relevé qu’un tel exercice doit aller de pair avec la mise en œuvre des actions requises pour bâtir une patrie forte souveraine et prospère portée par un sursaut national face aux nombreux défis à surmonter dans le contexte de la situation critique des finances publiques. À cet égard, il a informé le Conseil que le Gouvernement présentera, dans les prochains jours, au peuple sénégalais et aux partenaires techniques et financiers, un plan structuré, détaillé et chiffré de relance, adossé à l’Agenda national de Transformation systémique du pays.

Le Premier Ministre a ensuite axé sa communication sur la prise en charge des enfants de la rue et sur le phénomène de la mendicité publique et du vagabondage en général. Concernant la prise en charge des enfants de la rue, le Premier Ministre a marqué la forte préoccupation du Gouvernement face à ce phénomène de violation grave des droits de l'enfant garantis par la Constitution du Sénégal et les divers textes internationaux. Il a rappelé les différentes initiatives prises par le Sénégal, notamment la « Stratégie de protection de l'enfant », le Projet « Zéro enfant en situation de rue » et le « Programme de Modernisation des Daara », qui n'ont pas produit les impacts attendus. Un nouveau paradigme s'impose donc dans le contexte de la Vision Sénégal 2050 qui place l'avenir de l'enfant au cœur de la promotion d'un capital humain de qualité et de la promotion de l'équité sociale. Il s'agira de parvenir, une fois pour toutes, au retrait des enfants en situation de rue et à leur réinsertion socio-économique.

Dans cette perspective, le Premier Ministre a soumis à Monsieur le Président de la République la proposition faite par le Ministre de la Famille et des Solidarités, relative à l'organisation des Assises de la petite enfance destinées notamment à proposer des solutions concrètes, durables et adaptées au contexte sénégalais, en synergie avec l'ensemble des parties impliquées, sur la base de l'identification précise des obstacles qui entravent l'éradication du phénomène des enfants en situation de rue.

Sur la base des directives arrêtées par le Chef de l'Etat, il a invité le Ministre de la Famille et des Solidarités à prendre les dispositions appropriées pour la bonne organisation de ces Assises, en relation avec les Ministres chargés de la Justice, de la Santé et de l'Action sociale, de l'Education nationale ainsi que de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Abordant le phénomène relatif à la lutte contre la mendicité publique et le vagabondage, le Premier Ministre a déploré son accentuation malgré un arsenal légal dissuasif et la mise en place d'organes dédiés. Il a rappelé les dispositions légales pertinentes relatives à l'incrimination de la mendicité, du vagabondage et de l'exploitation de la mendicité d'autrui ainsi qu'à la protection des victimes d'exploitation de la mendicité et à la protection de l'enfant en danger.

Sur cette base, il a engagé les Ministres chargés de la Justice, de la Famille, de l'Intérieur et de la Sécurité publique, des Forces armées ainsi que des Affaires étrangères de lui soumettre, au plus tard fin octobre 2025, une stratégie de riposte à présenter à l'approbation de Monsieur le Président de la République. Cette stratégie devra couvrir, entre autres, les axes suivants :

- la mendicité des mineurs, par des mesures d'opérationnalisation de la Brigade spéciale de protection des mineurs, devant permettre l'identification des parents de tout mineur trouvé dans la rue et éventuellement des personnes chargées de sa garde afin que des poursuites puissent être engagées à leur encontre ;
- la mendicité des étrangers, par des mécanismes de concertation avec les pays d'origine pour le retour organisé de leurs ressortissants et par l'application des mesures d'éloignement dès la prise des décisions de condamnation à leur égard.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de la Formation professionnelle et technique, Porte-parole du Gouvernement a fait une communication sur l'état d'avancement des projets de construction et d'équipement de centres de formation professionnelle ;
- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a une communication sur le PROMOGEN et la lutte contre les incendies dans les marchés ;
- Le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions a fait une communication sur le déroulement de la 4^{ème} Conférence sociale sur l'emploi et l'employabilité au Sénégal, la préparation de la fête internationale du travail et les travaux relatifs au pacte de stabilité sociale.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité d'appui au pilotage de l'Agenda national de Transformation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (CAP-ANTESRI) ;
- le projet de décret relatif à la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères :

- **Monsieur Mouhamed KONATE**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n° 606 883 I, est nommé Secrétaire général adjoint au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Malick DIOUF, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Babacar BA**, Administrateur civil, matricule de solde n° 611 532 B est nommé Directeur de l'Intégration africaine et du Panafricanisme au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, et Responsable du Bureau national de la CEDEAO ;
- **Monsieur Talla GUEYE**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n° 624 531 E, est nommé Directeur de la Coopération bilatérale africaine au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères ;
- **Monsieur Mamadou Mounir NDIAYE**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n° 624 499 D, est nommé Directeur des Organisations internationales

au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Pierre FAYE, appelé à d'autres fonctions ;

- **Madame Cathy DIAGNE THIOYE**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n° 624 487 E, est nommée Directeur Asie, Pacifique et Moyen-Orient au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Ousmane DIOP, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Abdoulaye KEITA**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n° 624 500 C, est nommé Directeur Europe, Amérique et Océanie au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Ousmane Camara DIONGUE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur El Hadji Abdoul Karim CISSE**, Économiste, titulaire d'un Master en Méthodes statistiques et économétriques, est nommé Directeur des Sénégalais de l'Extérieur au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE